Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_159-DE

DCM DU 4 JUIN 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.159*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **4 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle Méliès (Espace intergénérations, rue des écoles), la salle du Conseil en mairie étant actuellement indisponible.

Date de convocation : 29 mai 2026 - Date d'affichage : 8 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

24 présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON (à partir de la DCM 2026-157), Alain CLÉRY, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD et Merlene DESILES.

5 excusés : Messieurs Christophe GAUTIER, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Elsa RUCKERT et Julie AUBAUD.

5 pouvoirs : Messieurs Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Anne BOUCARD) et Mesdames Elsa RUCKERT (qui a donné pouvoir à Karen CHESNAIS-GIRARD) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES).

Secrétaire de séance : Valentin LEMIÈRE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_159-DE

RÈGLEMENT TRANSACTIONNEL D'UN DIFFÉREND ENTRE LA COMMUNE DE LIFFRÉ ET LA SOCIÉTÉ SMA NETAGIS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du bureau municipal réuni le 18 mai 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre fin, par voie transactionnelle, au différend opposant la commune de Liffré à la société SMA NETAGIS ;

Jacques BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, Marchés publics et Suivi des contractualisations, informe l'assemblée communale qu'à la suite d'un incident technique majeur survenu en juin 2025, ayant entraîné la perte de cinq jours de données, la commune de Liffré a résilié pour faute le marché d'infogérance informatique conclu avec la société SMA NETAGIS, référencé M25_007.

Cette résiliation a donné lieu à un contentieux porté devant le Tribunal administratif de Rennes. La société SMA NETAGIS a contesté la résiliation et engagé deux procédures indemnitaires à l'encontre de la commune. En retour, la commune a également sollicité la réparation de son préjudice.

Dans le cadre d'une médiation judiciaire, les parties sont parvenues à un accord transactionnel le 29 avril 2026. Ce protocole a pour objet de mettre fin à l'ensemble des litiges, présents ou futurs, relatifs à l'exécution et à la résiliation du marché présumé, chaque partie renonçant à toute action ou recours sur ce fondement, dans les conditions prévues du protocole d'audit.

Le protocole a été examiné par les services compétents et présenté comme conforme aux intérêts de la commune. Il est précisé que cet accord prévoit notamment le versement, par la commune, d'une somme de 2 437,38 € TTC correspondant à 50% du montant de la facture n°FV-25366 émis par la société SMA NETAGIS le 30 juin 2025, sans application d'intérêts de retard.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à la reprise de la provision constituée à hauteur de 15 000 € au compte 7815.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le protocole d'accord transactionnel conclu entre la commune de Liffré et la société SMA NETAGIS ;
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution ;
- AUTORISE le versement du montant de 2 437,38 € TTC correspondant à 50% du montant de la facture n°FV-25366 émise par la société SMA NETAGIS en date du 30.06.2025 sans application d'intérêts de retard, et conformément au protocole d'accord ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_159-DE

- **PROCEDE** à la reprise de provision à hauteur de 15 000 € au compte 7815.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr